

DOCUMENTS ET EXERCICES –

CHAPITRE 1.3 : QUELLE EST LA CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS POLITIQUES AU FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE ?

Programme :

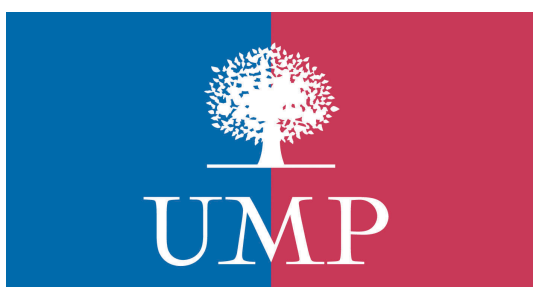
1.3 Quelle est la contribution des organisations politiques au fonctionnement de la démocratie ?	Mobilisation électorale, société civile organisée.	On étudiera la contribution des partis politiques à la mobilisation des électeurs et à la politisation de ces derniers. On évoquera, à partir d'exemples historiques ou comparés, la contribution d'autres organisations (syndicats, associations, groupes d'intérêt, etc.) au fonctionnement des démocraties actuelles (coopération, contestation et influence). Acquis de première : groupe d'intérêt.
---	--	--

Plan du chapitre :

INTRODUCTION : QU'EST-CE QU'UNE ORGANISATION POLITIQUE ?

- I. QUELLE EST LA CONTRIBUTION DES PARTIS POLITIQUES AU FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE ?
 - A. Comment les partis politiques contribuent-ils à la mobilisation électorale ?
 - B. Comment les partis politiques contribuent-ils à la politisation des citoyens ?
- II. QUELLE EST LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE AU FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE ?
 - A. Comment la société civile organisée contribue-t-elle au fonctionnement de la démocratie par le recours à la contestation ?
 - B. Comment la société civile organisée contribue-t-elle au fonctionnement de la démocratie par le recours à la coopération ?

Doc. 1 : « Exemples d'organisations politiques »



Q1 : Parmi les organisations présentées, lesquelles sont des organisations politiques ? Justifiez.

Q2 : Qu'est-ce qu'un parti politique ?

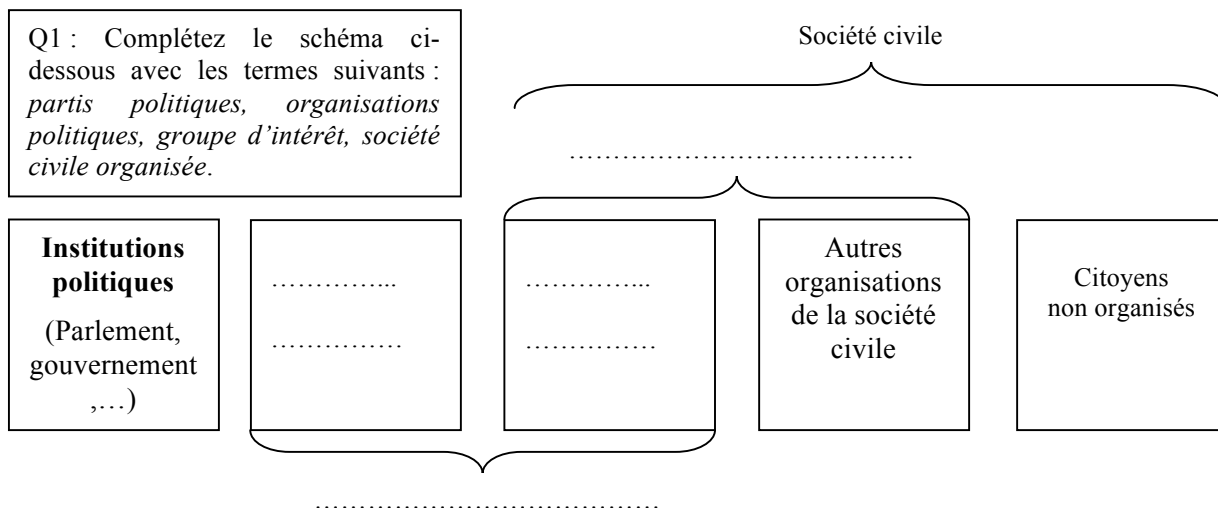
Doc. 2 : « Les caractéristiques d'un parti politique »

Caractéristiques	Signification	Ce que n'est pas un parti
Volonté d'exercer le pouvoir	Le parti cherche à exercer le pouvoir, non simplement à l'influencer	
Implantation à tous les niveaux de la vie politique	Le parti est présent au niveau local comme au niveau national	
Recherche d'un soutien populaire	Le parti cherche à mobiliser la population en faveur de ses idées	
Continuité de son organisation	L'espérance de vie du parti doit être supérieure à celle de ses dirigeants	-

Tableau réalisé à partir de : HASTINGS Michel, *Aborder la science politique*, Mémo – Seuil, 1996.

Q1 : Classez les trois termes suivants dans la colonne de droite du tableau : *cercle d'idées (think tank)* ; *groupe d'intérêt* ; *groupe parlementaire*.

Doc. 3 : « Société civile organisée et organisation politiques »



Doc. 4 :

	Définitions
	ensemble des organisations qui participent à la vie politique démocratique en cherchant à exercer le pouvoir politique (les partis politiques) ou à l'influencer (les groupes d'intérêt)
	organisation relativement durable, qui mobilise des soutiens populaires en vue de participer à l'exercice du pouvoir politique
	ensemble des organisations qui se distinguent des institutions étatiques et des partis politiques
	organisation constituée autour de la défense d'un intérêt commun, qui cherche à influencer les pouvoirs publics et l'opinion publique dans un sens favorable à l'intérêt qu'elle défend

Q1 : Associez les termes suivants à la définition qui convient : *parti politique* ; *société civile organisée* ; *groupes d'intérêt* ; *organisations politiques*.

Doc. 5 : « Partis politiques et groupes d'intérêt »

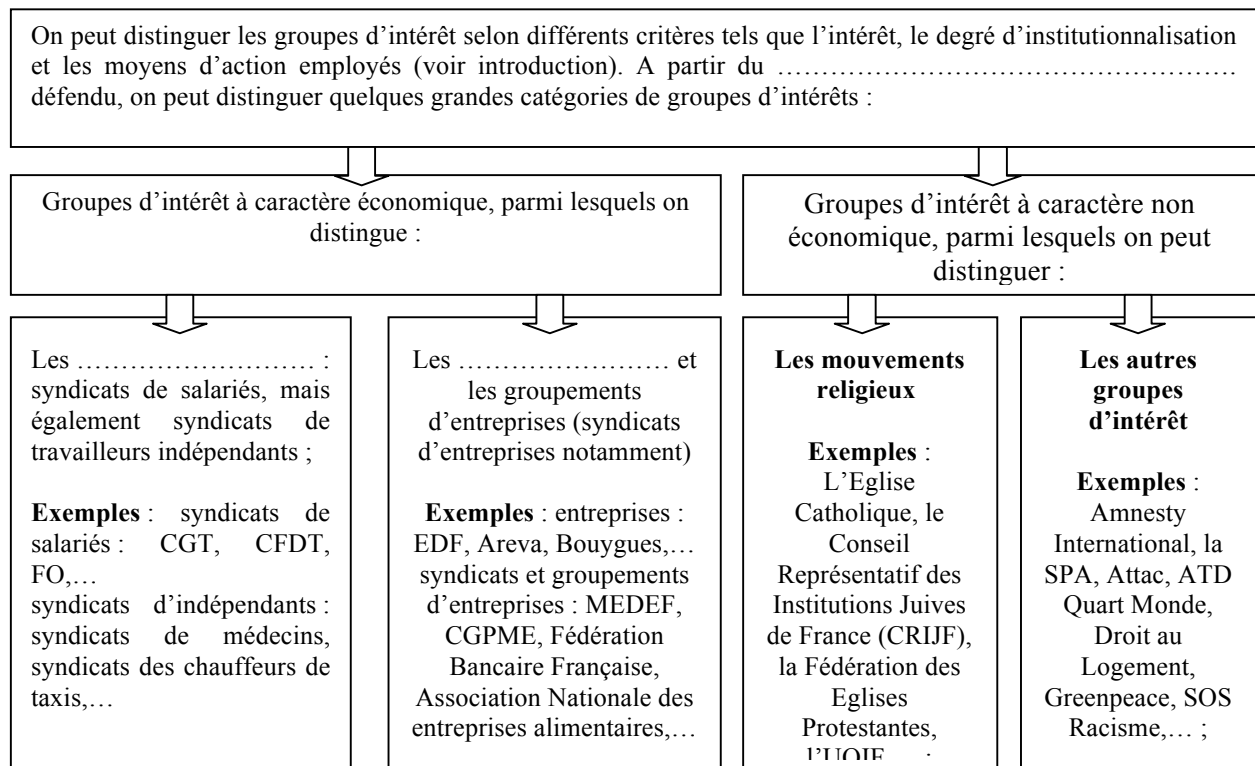
En définitive, la distinction entre [...] des partis et des groupes d'intérêt organisés est difficile à établir théoriquement. Elle est de surcroît fragile. [...] des groupes dits d'intérêts sont parfois conduits à un engagement plus direct dans les activités politiques, légales ou illégales : l'Union de défense des commerçants et artisans de Pierre Pujade présente des candidats, sous le sigle UFF (Union et Fraternité Française) aux élections législatives de 1956 ; les associations écologistes, avant même de se constituer en partis politiques déclarés, ont obtenu des élus en Allemagne et en France ; récemment en France, les fédérations de chasseurs ont investi massivement et avec succès le terrain électoral, de même que les associations de contribuables mécontents des pays d'Europe du Nord... [...]

La forme la plus générale des liens concrètement établis entre une organisation politique et d'autres groupements organisés est l'activisme multi positionnel de ses membres. La plupart des enquêtes réalisées en France, en Grande Bretagne ou aux Etats-Unis démontrent que les membres des partis politiques ont globalement un niveau de participation aux activités d'autres organisations supérieur à celui de leurs concitoyens. [...] On a pu ainsi caractériser trois types d'activisme multi-positionnel dans les fédérations de la Gironde du PCF, du PS et de l'UDR en 1972. Deux tiers des adhérents communistes sont membres de syndicats (essentiellement la CGT et les syndicats d'enseignants), et la moitié de ses membres déclarent consacrer au moins une heure par semaine à leurs activités syndicales.

LAGROYE Jacques, FRANCOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Presses de Science Po, 2002.

Q1 : Pour quelles raisons faut-il relativiser la distinction entre les partis politiques et les groupes d'intérêt ?

Doc. 6 : « Différentes catégories de groupes d'intérêt »



Précisions sur les différentes catégories de groupes d'intérêt :

- les « autres groupes d'intérêt » sont parfois qualifiés d' « ». Il s'agit toutefois d'une définition assez peu rigoureuse, dans la mesure où une entreprise ou un mouvement religieux peuvent avoir une forme associative ;
- le terme est généralement réservé aux groupes d'intérêt dont le niveau d'action dépasse le cadre national ;
- un peut être défini comme étant une organisation qui a pour objectif la défense des droits et des intérêts professionnels des personnes que cette organisation représente.

Doc. 7 : « Exemples de groupes d'intérêt »

Quelque 1 600 professionnels de santé selon la police, médecins mais aussi dentistes, opticiens, kinés, ont manifesté dimanche pour défendre la médecine libérale, dénonçant l'encadrement des dépassements d'honoraires.

C'est la quatrième manifestation de personnels médicaux en trois semaines. Le mouvement de mécontentement chez les libéraux s'est aussi traduit par une grève d'une semaine des chirurgiens et anesthésistes dans les cliniques privées à la mi-novembre.

Les principaux organisateurs étaient le syndicat Le Bloc (chirurgiens, obstétriciens et anesthésistes) et la nouvelle Union française pour la médecine libre (UFML). Mais était présent aussi le syndicat de chirurgiens-dentistes FSDL (Fédération des syndicats dentaires libéraux).

Source : Le Monde, 2/12/2012

Le samedi 22 Décembre 2012, une vingtaine de militants de l'ALARM (Association pour la libération animale) s'est regroupée sur la Canebière, tout près du Marché de Noël et en plein cœur des rues commerçantes de Marseille, pour dénoncer la cruauté qu'induit la production du foie gras.

Une jeune femme, assise à une table de fête, la bouche ensanglantée, la tête plongée dans une assiette emplies de graines, « gavée comme une oie », était encadrée de militants brandissant des photos et un ordinateur portable, sur lequel se déroulait en boucle une vidéo dénonçant l'horreur qu'endurent les oies et les canards que l'on gave.

Une mise en scène choc en cette période de fêtes de fin d'année, visant à informer les passants venus massivement faire leurs emplettes de Noël. En seulement deux heures, plus d'un millier de tracts a été distribué et 246 pétitions demandant l'interdiction du gavage dans tous les pays de l'Union Européenne ont été signées.

Source : Alarm13.org

Au retour de l'Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France à Lourdes, dans un texte publié par *Église de Nîmes*, je me suis exprimé au sujet du projet de loi concernant ce qui l'est convenu d'appeler le "mariage pour tous". Avec les autres évêques je continue d'inviter à la prière et à la réflexion : que chacun, et particulièrement les personnes engagées en politique puissent s'interroger en conscience devant un projet qui touche à l'équilibre général des relations sociales. Nous invitons aussi toutes les personnes qui partagent notre appréciation à se manifester auprès de leurs représentants au Parlement. Tous ont le droit de témoigner, par les moyens qui leur conviennent, de ce qui leur semble essentiel pour le présent et l'avenir.

Depuis lors, plusieurs rassemblements ont été organisés et une manifestation nationale est prévue le 13 janvier. Dans cette manifestation de nature apolitique et non confessionnelle, des chrétiens se trouveront avec des personnes d'autres religions ou courants de pensée. Les catholiques gardois qui y participeront peuvent être assurés du soutien de leur évêque ainsi que de nombreux prêtres et autres membres de nos communautés chrétiennes.

Source : Roger Wattedled, Evêque de Nîmes, www.eglise.catholique.fr

Avec quatre millions d'adhérents et 11 000 instructeurs, la NRA est devenue l'un des plus puissants lobbies capables d'influencer la politique américaine. Pourtant, lorsqu'elle est fondée en 1871 par un avocat et un ancien journaliste du *New York Times*, la NRA se consacre principalement à la chasse et au tir sportif, relate Jill Lepore dans le *New Yorker*. Mais depuis qu'elle s'est investie sur le terrain du lobbying politique en 1968, elle a réussi à imposer l'idée que la détention et le port d'arme est une liberté fondamentale, garantie par le second amendement, mais aussi un acte citoyen. Et, depuis une vingtaine d'années, elle a réussi à bloquer toute initiative destinée à durcir la législation sur les armes à feu.

Ce lobbying politique auprès des assemblées législatives des Etats mais aussi au Congrès, à la présidence et dans les tribunaux, est opéré par une demi-douzaine d'entités au sein de l'organisation. Il est financé par des donateurs issus notamment de la sphère conservatrice et de l'industrie des armes.

Source : Le Monde, 9/01/2013

Q1 : Les organisations dont il est question dans le texte appartiennent à la « société civile » : de quoi s'agit-il ?

Q2 : Les organisations dont il est question dans le texte sont des groupes d'intérêt. Proposez une définition de la notion de groupe d'intérêt.

Q3 : Les organisations dont il est question dans le premier et dans le troisième texte ont-elles pour seule activité le fait d'exercer une pression sur les pouvoirs publics ? Justifiez.

Q4 : A partir de quelles caractéristiques peut-on distinguer les différents groupes d'intérêt dont il est question dans le texte ?

Doc. 8 : « La mobilisation électorale »



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 10 ET 17 JUIN 2012
10^{ème} CIRCONSCRIPTION DE SEINE-SAINT-DENIS
Aulnay-sous-Bois | Les Pavillons-sous-Bois | Bondy sud-est

Daniel Goldberg

Votre député, engagé à vos côtés

avec **FRANÇOIS HOLLANDE**

Madame, Monsieur,

En élisant François Hollande, les Françaises et les Français ont choisi le changement. Ils ont sanctionné dix années d'échecs et de divisions entretenues par Nicolas Sarkozy.

UNE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE FORTE

Dans nos communes d'Aulnay-sous-Bois, de Bondy et des Pavillons-sous-Bois, François Hollande a reçu un soutien massif qui traduit une évolution locale profonde. Les élections législatives sont l'occasion de confirmer cette volonté de changement et de faire vivre l'exigence d'égalité qui a tant manqué ces dernières années.

Pour porter une nouvelle ambition, pour rassembler les Français, il faut donner à François Hollande les moyens de son action : **il faut une majorité de gauche à l'Assemblée nationale.**

UN DÉPUTÉ ACTIF

Député depuis 2007, je me suis pleinement engagé dans mon mandat. Député sortant, je me dois d'être aussi jugé sur mon bilan. J'ai agi pour répondre à vos besoins quotidiens, localement et à l'Assemblée nationale.

Je me suis opposé aux dérives du pouvoir UMP, fait d'impasses successives sur les questions économiques et sociales, et même parfois d'abandon de ce qui constitue le cœur de notre République. Les récentes compromissions d'idées avec la droite extrême en ont été la démonstration.

AGIR CONCRÈTEMENT POUR LA JUSTICE ET L'ÉGALITÉ

Aujourd'hui, pour redonner confiance au pays, nous devons tourner la page. Nous pouvons agir concrètement pour la justice sociale, contre le chômage et la précarité, pour le droit à l'éducation et à la santé pour tous, pour des logements en nombre suffisant, pour la sécurité dans nos quartiers, contre toutes les discriminations. Face à la crise, les efforts nécessaires seront équitablement partagés.



DÈS LE 10 JUIN, DONNONS DE LA FORCE AU CHANGEMENT

La France que je porte en moi est cette France rassemblée qui voit ses différences comme une chance quand elles partagent les mêmes valeurs républicaines.

La France que je défends est une France diverse, pour qui chaque jeune est un avenir à conforter et chaque personne âgée une expérience à transmettre, avec pour chacun le même droit de prendre sa place dans la société.

Voilà la France que je veux continuer de représenter à l'Assemblée nationale, afin que nos villes participent pleinement au changement.

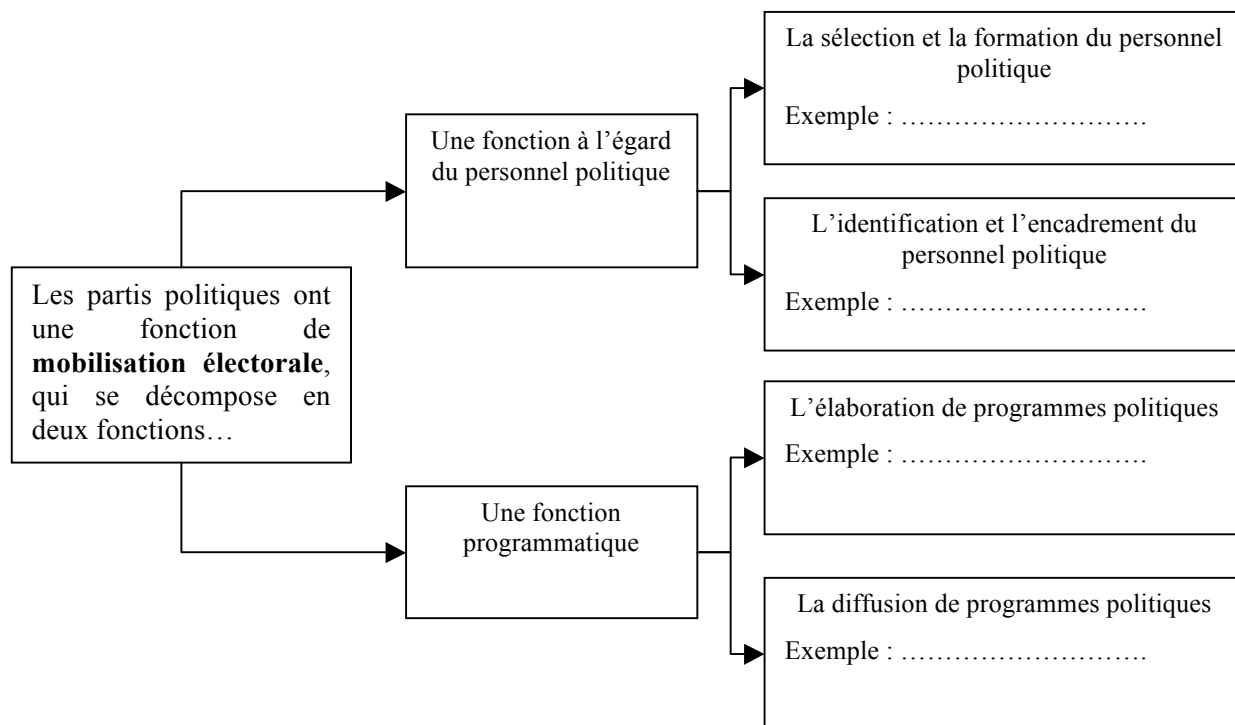
Avec Sylvine Thomassin, ma suppléante, je porterai ces exigences pour redresser la France dans la justice.

Bien sincèrement,


Candidat de la Majorité Présidentielle présenté par le Parti Socialiste, soutenu par le Parti Radical de Gauche et de nombreux citoyens, personnalités locales et élu-e-s de nos villes.

Q1 : A partir du document, expliquez en quoi le fait que les candidats soient affiliés à des partis politiques favorise la mobilisation des électeurs lors des votes.

Doc. 9 : « Les différentes dimensions de la mobilisation électorale »



Q1 : Classez chacun des quatre documents ci-dessous dans la partie droite du schéma.

Doc. 10 :

Le travail de terrain longtemps considéré comme un rituel désuet tend à être réhabilité par les partis. En Grande-Bretagne, la direction nationale du parti travailliste a pu estimer l'impact de campagnes locales de terrain à 1 à 2% des voix, ce qui n'est pas négligeable en cas d'élections serrées. Une enquête a pu montrer qu'une augmentation de l'intensité de la campagne permettait à la fois d'augmenter la participation électorale et d'influer sur le résultat du vote. D'où le fait que l'on continue à pratiquer le « canvassing » - expression qui n'a pas d'équivalent français et qui désigne un travail d'identification des électeurs inscrits consistant à les contacter directement afin de cerner leurs préférences politiques. Ce travail de repérage a moins pour objectif de convertir les électeurs adverses que de s'assurer qu'un maximum d'électeurs sympathisants se déplacera effectivement le jour de l'élection.

Aux Etats-Unis, de la même manière, les ressources militantes n'ont pas perdu toute actualité. Lors des primaires de 2008, la campagne de Barack Obama s'est largement appuyée sur la mobilisation d'une organisation, The Movement, constituée à la fois de bénévoles et de professionnels. Elle combinait l'usage des nouvelles technologiques (Internet, téléphonie mobile) et le développement de réseaux de soutien locaux, le online (virtuel) et le offline (le terrain), alliant l'interactivité des réseaux à une campagne de proximité et d'implantation dans les quartiers.

LEFEBVRE Rémi, « Le travail de mobilisation électorale », dans Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (sous la direction de), *Nouveau manuel de science politique*, 2009.

Q1 : Quels sont les différents moyens qu'un parti peut mobiliser pour mener une campagne électorale ?

Doc. 11 :

La montée en puissance des partis socialistes a renforcé la professionnalisation de la vie politique. Pour faire face aux critiques adressées aux premières générations d'élus ouvriers, accusés de ne pas savoir parler et se tenir en public, ces partis mettent en place des bibliothèques et des écoles de formation et promeuvent ceux de leurs membres dont la formation est la plus compatible avec l'exercice de responsabilités politiques : journalistes, enseignants, employés,... Seuls les ouvriers ayant appris dans les syndicats, les coopératives, les mutuelles, non seulement des connaissances techniques (gestion administrative, comptabilité, droit,...), mais aussi à « bien se tenir », à savoir écouter ses adversaires, à garder son sang-froid,... sont en mesure d'endosser des fonctions de représentants politiques.

D'après LAGROYE Jacques, FRANCOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Presses de Science Po – Dalloz, 2002, p. 239.

Q1 : En quoi consiste la formation que les partis dispensent à leurs candidats ?

Q2 : Expliquez pourquoi la « professionnalisation de la vie politique » peut être perçue de façon favorable comme de façon défavorable par les électeurs.

Doc. 12 :

Présidentielle 2012 Comparateur de programmes	
 François Hollande PS En savoir plus	 Nicolas Sarkozy UMP En savoir plus
Salaires - SMIC indexé sur la croissance et non plus sur inflation - Ecart maximal de rémunérations de 1 à 20 pour les dirigeants des entreprises publiques	Salaires - Hausse du salaire net de 840 euros par an pour les salariés gagnant entre 1 000 et 1 400 euros via l'intégration de la prime pour l'emploi
Aides et allocations - Augmentation de 25% de l'allocation de rentrée scolaire	Aides et allocations - <u>Fusion de la prime pour l'Emploi et du revenu du solidarité active</u> - Le cumul des revenus sociaux ne doit pas dépasser 75 % du SMIC - <u>Obligation pour les bénéficiaires du RSA de travailler sept heures par semaine, payées au SMIC</u>

Source : Le Monde.fr, « Comparez les programmes de Nicolas Sarkozy et de François Hollande », 23/04/2012.

Q1 : Qu'est-ce qu'un programme politique ?

Q2 : Expliquez pourquoi l'élaboration de programmes politiques favorise la mobilisation des électeurs lors des votes.

Doc. 13 :

Les députés PS sont appelés à respecter la "règle impérative" de la "discipline de vote" à quelques jours du vote dans l'hémicycle sur le traité budgétaire européen, dans une lettre envoyée mercredi par Bruno Le Roux, chef du groupe PS à l'Assemblée.

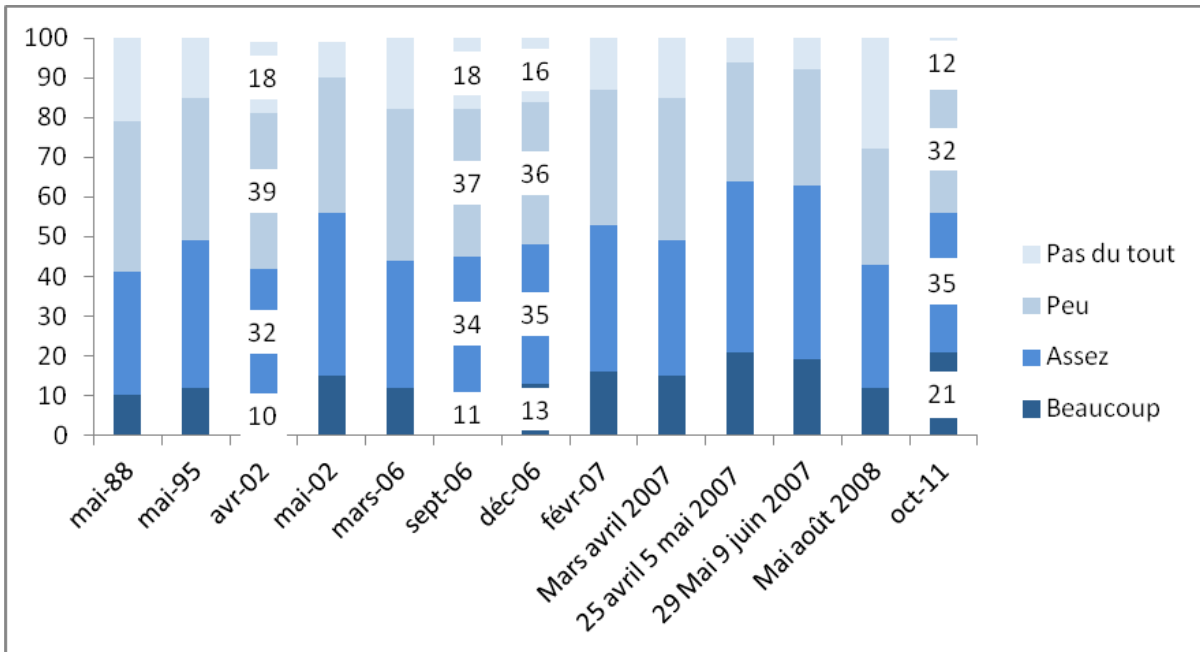
Convaincu que "c'est maintenant la cohérence et la cohésion de la majorité qui seront observées dans un vote où la gauche doit être majoritaire", Bruno Le Roux tient à rappeler dans son courrier que "l'article 17 de notre règlement prévoit que l'unité de vote est la règle".

"Les députés qui adhèrent au groupe s'engagent à adopter et respecter un mode de fonctionnement collectif. Les questions qui engagent le groupe sont librement débattues mais une fois la position du groupe arrêtée, la discipline de vote et d'expression est une règle impérative", ajoute cet élu de Seine-Saint-Denis. Et de conclure: "Je sais qu'en ce début de mandature tu auras à cœur de permettre à notre groupe une démonstration de force et de volonté sur ces textes".

Le Point, 4/10/2012.

Q1 : A partir du document, expliquez ce qu'est la discipline de vote.

Doc. 14 : « L'intérêt pour la politique en France (en %) »



Source : DENNI Bernard, « Intérêt pour la politique et pour la campagne électorale à l'automne 2011 », TriElec 2012.

Q1 : Que signifie être « politisé » ?

Q2 : Montrez à partir du document que les citoyens ne sont pas tous également politisés.

Q3 : Comment expliquer que l'intérêt pour la politique soit variable dans le temps ?

Q4 : Comment les partis politiques peuvent-ils contribuer à la politisation des citoyens ?

Doc. 15 : « Comment politiser les électeurs ? »

L'UMP APPELLE À LA RÉSISTANCE

6 MOIS
DE FRANÇOIS HOLLANDE C'EST :

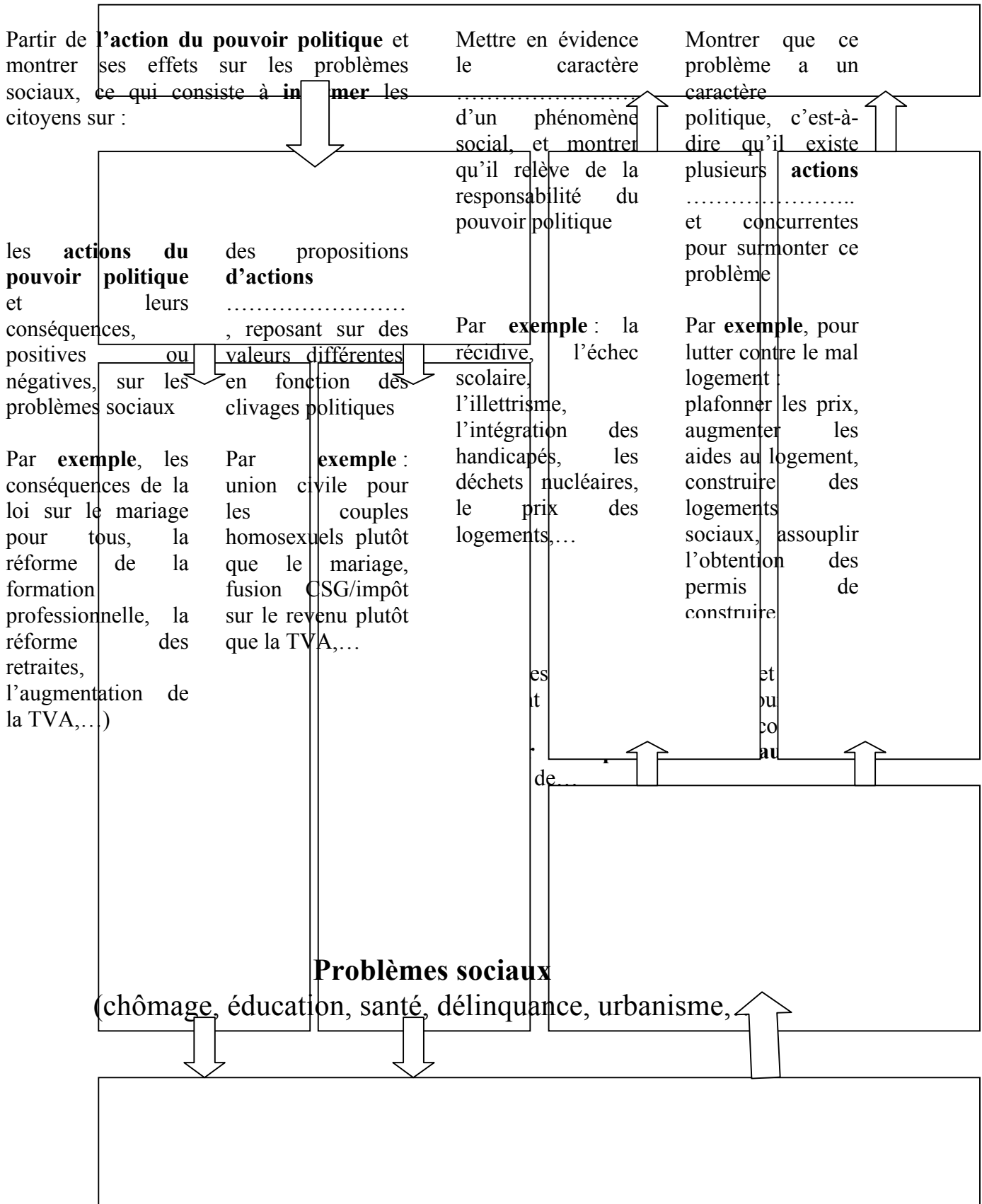
- + D'IMPÔTS**
 - + 33 milliards d'impôts pour tous les Français et toutes les entreprises
 - + 23% de hausse de l'impôt sur le revenu
 - + 30% de hausse de l'impôt sur les sociétés
- + DE CHÔMAGE**
 - + de 3 millions de chômeurs en France
 - + de 50 000 demandeurs d'emploi chaque mois
- + DE LAXISME**
 - Abrogation des peines plancher
 - Suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs récidivistes
 - Expérimentation de salles de shoot et débat sur la dépénalisation du cannabis
- + D'IMMIGRATION ET DE COMMUNAUTARISME**
 - Droit de vote des étrangers
 - Assouplissement des critères de régularisation des clandestins
 - Facilitation des naturalisations
- + D'ATTAQUES CONTRE LA FAMILLE**
 - Marriage et adoption pour les couples homosexuels
 - Baisse du quotient familial
 - Hausse des droits de succession

Q1 : Expliquez en quoi ce tract produit par l'UMP contribue à la politisation des citoyens.

Actions du pouvoir politique

SSP – Chapitre 1.3 : Quelle est la contribution des organisations politiques au fonctionnement de la démocratie ?

Doc. 15 bis : « La politisation »



II. QUELLE EST LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE AU FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE ?

Doc. 16 :

Dimanche 13 janvier quelque 340.000 opposants au projet de loi sur le mariage homosexuel ont battu le pavé selon la Préfecture de police. Ils étaient environ un million, selon les organisateurs. Quel que soit le chiffre retenu, la Manif pour tous arrive ainsi au-dessus du seuil de 300.000 personnes que ses organisateurs s'étaient fixé comme objectif. De quoi donner des ailes au collectif soutenu par l'Église catholique et emmené par la médiatique et provocatrice Frigide Barjot, autoproclamée «catho déjantée».

En fin d'après-midi, au Champ-de-Mars, point de convergence des trois cortèges partis de place d'Italie, Denfert-Rochereau et porte Maillot, les manifestants scandaient encore leurs slogans «Les papas, les mamans, dans la rue on descend, le mariage on défend», «Taubira t'es foutue, la famille est dans la rue» ou «Tous nés d'un homme et d'une femme». Cette démonstration de force avait pour objectif premier d'obtenir, après deux mois d'attente, un rendez-vous avec le chef de l'État. «La manif sera réussie quand le président nous recevra. Il faut qu'il nous entende, qu'il suspende le projet de loi et ouvre des états généraux pour informer les Français du changement historique sur la filiation», a insisté Frigide Barjot.

Source : Le Figaro

Lancé officiellement le 6 juillet 2007, le Grenelle de l'environnement a associé l'État et la société civile afin de définir de nouvelles actions pour assurer un développement durable en France. Six groupes de travail, composés de représentants de l'État, des collectivités territoriales, des organisations patronales et syndicales, et des ONG, se sont réunis pour couvrir l'ensemble des thèmes du changement climatique et de l'énergie, de la biodiversité et des ressources naturelles, de la santé et de l'environnement, des modes de production et de consommation durables, de la démocratie écologique, des modes de développement écologique et de l'emploi et la compétitivité. Deux intergroupes, consacrés à la question des OGM et des déchets, ont également été constitués. Ils ont remis leurs propositions le 27 septembre 2007.

Après quatre mois de concertation, les conclusions du Grenelle de l'environnement ont été rendues le 25 octobre 2007. Le président de la République, qui doit arbitrer les différentes propositions, s'est exprimé le jour même. Il a notamment annoncé qu'un « grand plan national » d'investissement durable sera lancé sur quatre ans pour développer l'énergie, les « moteurs du futur », la biodiversité et la santé environnementale. Par ailleurs, la future loi transposant la directive européenne sur les OGM intégrera les principes de transparence, tandis que la culture commerciale des OGM sera suspendue en attendant les conclusions d'une expertise à conduire par une nouvelle instance, qui sera créée. En matière de transports, 2 000 km de lignes nouvelles TGV seront construites d'ici 2012, les voies ferroviaires ainsi dégagées seront affectées au fret, et les voies fluviales seront favorisées.

Source : La documentation française.fr

Q1 : Comment peut-on distinguer la manière dont les groupes d'intérêt cherchent à influencer les pouvoirs publics dans ces deux textes ?

Q2 : Qu'est-ce qui pourrait conduire le gouvernement à renoncer au projet de mariage pour tous comme le souhaitent les manifestants évoqués dans le document ?

Q3 : Pourquoi manifester ? Quels sont les objectifs d'une manifestation ?

Q4 : Dans le tableau ci-dessous, associez chaque document au mécanisme qui convient.

Q5 : Dans le tableau ci-dessous, associez le terme à la définition qui convient : coopération ; contestation.

	Définition	Exemples
	Stratégie mise en œuvre par un groupe d'intérêt consistant à établir un rapport de forces qui lui est favorable afin de contraindre les pouvoirs publics à prendre une décision	
	Stratégie consistant pour un groupe d'intérêt à chercher à influencer les pouvoirs publics par le recours à l'argumentation et à la négociation	

Doc. 17 : « Interpeller l'opinion publique »



Q1 : Quel est l'objectif de ces campagnes d'affichage ?

Q2 : Pourquoi le travail d'un groupe d'intérêt ne peut-il se limiter à la réalisation de ce type de campagnes publicitaires ?

Doc. 18 : « Mobiliser l'opinion publique : l'exemple de Droit au Logement »

2 ans, jour pour jour après l'inauguration du bâtiment avenue Matignon, en attendant les réquisitions promises par les pouvoirs publics, l'association Droit Au Logement et le collectif Jeudi-Noir maintiennent la pression ! Depuis le 29 décembre, et lors d'un réveillon festif dans l'immeuble, ce sont plus de 60 mal-logés ou sans-logis qui s'installent au 2, rue Valenciennes, bâtiment de 2000m² inoccupé depuis 2 ans et propriété d'une holding hollandaise pilotée par un groupe basé au Luxembourg avec des bureaux et filiales à New York et Genève mais aussi aux îles Vierges Britanniques, aux Antilles Néerlandaises ou à Aruba...

Parmi ces mal-logés et sans-logis : 14 familles, hébergées depuis des années dans des hôtels ou en logement indécents, surpeuplés ; Beaucoup d'enfants en bas âge et des adolescents: au total 24 ; des personnes handicapées, des prioritaires DALO (certains depuis 2008) ; des demandeurs de logements sociaux sur liste d'attente parfois depuis 11 ans ; des jeunes actifs précaires.

DAL et Jeudi-Noir demandent le respect du droit à l'hébergement et de la loi DALO, et dans ce but, la mobilisation de 100 000 logements et bureaux vacants nécessaires : réquisition, mises à disposition des biens publics et HLM vacants, intermédiation locative, taxes sur les logements vides. Ces mesures d'urgence pourraient permettre de loger jusqu'à 300.000 personnes.

Par ailleurs, DAL et Jeudi-Noir militent pour une politique de construction massive de logements sociaux. Cette politique implique de revenir sur la hausse de TVA dans le bâtiment qui va pénaliser la construction de logements et la rénovation thermique.

Enfin, DAL et Jeudi-Noir réclament une véritable régulation des loyers, de l'immobilier et du foncier, et une baisse des loyers dans les zones tendues.

Source : droitaulogement.org

Q1 : Comment l'association Droit au Logement interpelle-t-elle l'opinion publique ?

Q2 : L'association Droit au Logement se contente-t-elle de dénoncer une situation qu'elle trouve illégitime ? Justifiez votre réponse.

Pour un groupe d'intérêt, mobiliser l'opinion publique en faveur de la cause qu'il défend est un processus en plusieurs étapes consistant à :

SSP – Chapitre 1.3 : Quelle est la contribution des organisations politiques au fonctionnement de la démocratie ?

Doc. 19 : « Schéma : la mobilisation de l'opinion »

Le groupe d'intérêt doit retenir l'attention de l'opinion publique. Cela peut passer par l'utilisation de moyens d'actions variés : manifestation, campagnes de publicité, mises en scène publiques spectaculaires, ... Les groupes d'intérêt utilisent parfois des moyens d'actions illégaux dans l'espoir qu'ils seront plus visibles ;

Par **exemple**, la campagne de publicité d'ATD quart monde, la mise en scène de gavage organisée par l'association Alarm, la manifestation des médecins, campagne de publicité contre la torture d'Amnesty International... ;

Le groupe d'intérêt doit informer l'opinion sur le sujet dont il est porteur. Cela signifie qu'il doit mobiliser une (scientifique et juridique notamment, mais également en matière de communication) pour et de l'information en produisant des brochures, des rapports, les sites internet, ...

Par **exemple**, Amnesty International produit des connaissances sur l'état de la peine de mort et des prisons dans le monde, Alarm des informations sur les conditions de vie animale dans les cirques, les zoos, les élevages, ..., Sortir du Nucléaire des informations sur la production d'énergie, ...

Pour que l'opinion soutienne l'action du groupe d'intérêt, l'information fournie à l'opinion doit atteindre un double objectif :

**Convaincre l'opinion du caractère
de situation**

dénoncée par le groupe d'intérêt, et donc de la nécessité de

Pour convaincre l'opinion du caractère illégitime de la situation qu'il dénonce, le groupe d'intérêt peut en appeler à la mais également aux et aux (solidarité, égalité, liberté, ...). Les slogans et mises en scènes visant à interpeller l'opinion participent de ce processus de dénonciation ;

Par **exemple**, Sortir du nucléaire cherche à convaincre l'opinion des dangers que représente l'énergie nucléaire, la SPA cherche à faire compatir l'opinion sur la souffrance des animaux abandonnés, ... ;

Construire et proposer des

Un groupe d'intérêt ne peut se limiter à convaincre l'opinion qu'une situation est illégitime. Il lui faut proposer des alternatives crédibles pour obtenir le soutien de l'opinion dans sa volonté de changement ;

Par **exemple**, Sortir du nucléaire a élaboré des scénarios de sortie du nucléaire, le Droit au Logement propose des mesures qui permettraient d'améliorer la situation des mal-logés, ... ;

Doc. 20 : « Un exemple de contestation »

Alors que la presse française milite pour l'instauration d'une taxe sur les moteurs de recherches, le géant Google menace de ne plus référencer les médias français.

Dans une "note blanche" de deux pages adressée au gouvernement et révélée par l'AFP jeudi 18 octobre, l'Américain dit qu'il "ne peut accepter l'instauration d'un droit voisin pour le référencement de sites de presse français". Celui-ci "mettrait en cause l'existence même [de Google] et [il] serait en conséquence contraint de ne plus référencer les sites français".

La ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, s'est dit "surprise" par le courrier de Google. "Ce n'est pas avec des menaces qu'on traite avec un gouvernement démocratiquement élu", déclare-t-elle à l'AFP. La ministre est favorable à la mise en place de cette taxe : "Aujourd'hui, des sites qui agrègent des contenus comme Google utilisent la notoriété des éditeurs de presse, ainsi que ce qu'ils produisent. Il est donc légitime que les éditeurs de presse s'interrogent sur la manière dont il faut faire participer ceux qui diffusent leur contenu à leur financement."

Les médias français, réunis dans l'association de la presse d'intérêt politique et générale (IPG), se sont dits "stupéfaits" de cette annonce. "Google s'érige en censeur et envisage de décider seul quels contenus doivent être accessibles à l'ensemble des internautes, au mépris de sa mission d'intérêt général de référencement, au seul bénéfice de sa régie [publicitaire]", lance Denis Bouchez, directeur de l'IPG. "Cette tentative d'étouffer tout débat par la menace est clairement un déni de démocratie."

Source : nouvelobs.com

Pour accéder à Marseille ce mercredi, il a fallu s'armer de patience. Les conditions de circulations ont été perturbées en raison d'une manifestation d'artisans taxis qui bloquaient trois des principaux axes d'entrée dans la citée phocéenne.

Selon la préfecture, 300 taxis ont ainsi perturbé la circulation dans les deux sens près du Conseil général, tandis que 250 artisans faisaient de même à la sortie de l'A 50 et 65 autres s'installaient à la sortie de l'autoroute A 7, qui entre dans le centre ville. Le Centre régional d'information et de coordination routière de Méditerranée évoquait des bouchons de 5 kilomètres, à l'heure de pointe. En milieu de matinée, la circulation était ralentie mais relativement fluide à l'entrée de l'A7.

A l'origine de la grogne, les nouvelles dispositions de la loi de financement de la Sécurité sociale. Ces mesures prévoient notamment que les établissements de santé pourront lancer des appels d'offres sur le transports des patients, une activité qui constitue parfois l'essentiel du chiffre d'affaires de certains artisans.

Source : www.metrofrance.com

Q1 : Par quel moyen l'entreprise Google cherche-t-elle à influencer le gouvernement français ?

Q2 : Par quel moyen les taxis cherchent-ils à influencer le gouvernement français ? Quel point commun peut-on établir avec l'action menée par l'entreprise Google ?

Q3 : En quoi peut-on dire que les taxis cherchent à obtenir le soutien de la population ?

Doc. 21 : « Un exemple de coopération peu institutionnalisée »

Dans les premières ébauches du projet de loi, une différenciation était faite entre des « personnes à dominante sociale » qui percevraient un « Revenu minimum garanti » et des « personnes à dominante professionnelle », qui percevraient le « vrai » RSA et seraient accompagnées vers l'emploi. À la demande d'Atd Quart Monde et d'autres organisations, cette distinction a disparu du texte. Il n'est plus envisagé que les uns soient accompagnés par un référent social et les autres par un référent professionnel. Tous auront un référent unique.

« Les chercheurs d'emploi l'ont clairement dit au Grenelle de l'insertion : le référent doit faire confiance aux personnes, connaître leur volonté farouche que leur situation change et miser sur leur volonté de travailler. [...] Martin Hirsch s'est engagé à soutenir la proposition d'expérimentation que nous lui avons faite sur ce sujet en juillet et nous demandons que ce choix du référent, son rôle, sa compétence et sa formation, fassent l'objet d'une évaluation très rigoureuse, associant pleinement les personnes concernées. Nous demandons également que la loi prévoie un recours très simple permettant aux personnes de dénoncer le choix fait et de changer de référent si elles le jugent utile. » (Pierre Saglio, président d'Atd Quart Monde France au Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le 4 septembre 2008).

Source : atd-quartmonde.asso.fr

Q1 : Comment l'association ATD Quart Monde cherche-t-elle à influencer les pouvoirs publics dans ce texte ?

Doc. 22 : « Différentes formes de coopération »

Le Conseil national des déchets a été créé par décret du 5 juillet 2001. Il peut être saisi pour avis par le ministre pour toute question relative aux déchets et peut être consulté sur les projets de textes législatifs ou réglementaires ayant une incidence dans ce domaine. Il peut, à son initiative, étudier tout point qui lui semble important.

Le Conseil est composé de 33 membres nommés pour 3 ans par le ministre chargé de l'environnement. Il reflète l'ensemble des parties intéressées en France par la question des déchets (élus, professionnels, associations de protection de l'environnement et de consommateurs, administrations de l'Etat, établissements publics et personnalités qualifiées).

Monsieur Franck GILARD, député-maire des Andelys, a été nommé président du CND pour une durée de trois ans par arrêté du 15 mars 2005.

Source : www.legrenelle-environnement.fr

Jusqu'au dernier moment, le gouvernement s'est battu pour obtenir un accord afin d'encadrer les dépassements d'honoraires, promesse de campagne de François Hollande. Mardi matin 23 octobre, après plus de treize heures, syndicats de médecins, assurance-maladie et complémentaires santé n'avaient pas encore bouclé leur négociation.

Marisol Touraine, la ministre de la santé, a laissé jusqu'au bout la porte ouverte aux ultimes tractations. Sur France 2 mardi matin, elle se refusait ainsi à concrétiser la menace de légiférer sur le sujet : *"La négociation est longue et c'est normal: c'est un sujet difficile et un enjeu majeur."*

Les deux principaux points de blocage ont finalement été levés. Le seuil à partir duquel devait être déclenché le processus de sanctions, 2,5 fois le tarif de la Sécu, soit 70 euros pour une consultation spécialiste, devrait finalement figurer dans le préambule de l'accord et non dans le corps du texte. Cette concession a suffi à lever les réticences des syndicats de spécialiste. En parallèle, plusieurs centaines de millions d'euros devraient permettre de revaloriser les tarifs des généralistes de secteur 1, interdits de pratiquer des dépassements, et ceux de secteur 2 qui accepteraient de les plafonner dans le cadre du contrat d'accès aux soins.

Source : Le monde.fr

Des associations telles que « Médecins du Monde » ou « Aides » sont ainsi conduites, en France, à intervenir dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes gouvernementaux, concernant par exemple la prévention du Sida ou le traitement des toxicomanes. [...] Le rôle attribué alors à ce type de groupement est d'autant plus important que les dirigeants des partis politiques peuvent rarement contester, dans les débats parlementaires ou au sein des comités gouvernementaux, la validité des propositions qui émanent d'associations tenues pour expertes et représentatives. La légitimité de ces organisations résulte en effet de nombreux facteurs : leur visibilité et leur audience auprès du grand public, entretenues par les médias au jour le jour, voire par des opérations spectaculaires (Téléthon, Sidaction, émissions spéciales,...) ; les politiques de communication qu'elles mettent désormais en œuvre (campagnes de presse, de publicité, d'affichage) ; la vedettisation de leurs dirigeants, telle que certains sont parfois appelés à occuper des postes ministériels ; leur capacité à mobiliser des militants au moment où les partis politiques sont faiblement attractifs ; les relations multiples qui se sont établies entre leurs responsables et experts, et les dirigeants politiques et administratifs sommés d'agir dans des domaines dont ils ne maîtrisent pas la complexité [...]. On comprend alors que l'action des pouvoirs publics, par exemple en matière d'assistance humanitaire, d'insertion, de prévention de la délinquance ou de développement social des quartiers, soit étroitement liée à celle des groupes d'intérêt [...] ce qui confère à ces groupements un rôle important dans la formulation des problèmes à traiter et des programmes à mettre en œuvre.

Source : LAGROYE Jacques, FRANCOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Presses de Science Po – Dalloz, 2002.

Q1 : Comment peut-on distinguer les différentes formes de coopération entre les groupes d'intérêt et les pouvoirs publics présentées dans ces trois textes ?

Q2 : A partir du premier et du dernier texte, pour quelles raisons les pouvoirs publics coopèrent-ils avec les groupes d'intérêt ?

Doc. 23 : « La méthode Greenpeace »

La méthode Greenpeace, c'est l'action pour informer sur les enjeux écologiques et faire pression sur les dirigeants. En évoquant la mobilisation des « combattants de l'arc-en-ciel », on pense immédiatement aux zodiacs vrombissants, aux activistes suspendus aux cheminées d'usines ou enchaînés aux grilles des entreprises polluantes. On imagine moins le travail de longue haleine dans lequel s'insèrent ces actions de confrontation. Ce travail est indispensable pour obtenir des avancées significatives dans le domaine de l'environnement. En fonction du calendrier politique, de la progression de la concertation, de l'acuité du problème abordé, les phases d'actions et les temps de négociations se combinent [...].

S'il est nécessaire de dénoncer, il est essentiel d'expliquer le raisonnement qui conduit à considérer que telle industrie, tel produit, tel accord porte préjudice à l'environnement et à la santé publique. Quand le jeu du pouvoir est de gommer toute contradiction pour tenter d'imposer une solution unique, le rôle des contre-pouvoirs est de mettre en évidence les éléments contradictoires qui doivent être portés au débat, pour que soient considérés l'impact environnemental global et les intérêts des générations futures.

Ce travail continu d'élaboration de l'argumentaire permet de mieux cerner les enjeux d'une campagne et de faire progresser la position de Greenpeace en fonction de l'évolution du contexte. Si Greenpeace n'est ni un bureau d'étude, ni un centre de recherche, ses investigations s'appuient sur différents travaux scientifiques et enquêtes techniques, préexistants ou commandés par l'organisation à des centres de recherche indépendants. [...]

Au-delà de l'opposition à certains procédés industriels ou certaines orientations politiques préjudiciables pour l'environnement, la responsabilité citoyenne impose d'identifier des pistes possibles pour résoudre les problèmes repérés et proposer des solutions alternatives ou des pistes de recherches. [...]

Lorsque ce double argumentaire est établi (opposition et possibles alternatives ou orientations), il est alors traduit en action d'information. Il s'agit dans un premier temps d'informer le public des risques que présentent certaines options industrielles, économiques et politiques, risques que les décideurs tentent le plus souvent de minimiser. L'information est le préalable indispensable à la mobilisation citoyenne. L'engagement des individus, associés à une cause, contribue à la construction du rapport de force qui, tôt ou tard, obligera les dirigeants à considérer les arguments des défenseurs de l'environnement. Il s'agit ensuite de faire pression sur les décideurs, élus, responsables administratifs ou chefs d'entreprises afin qu'ils prennent mieux en compte ces revendications. [...]

Ce travail de lobbying revêt plusieurs aspects : rencontre avec les collaborateurs des cabinets ministériels, participation aux réunions de concertation avec les administrations centrales, informations et débats avec les élus et les partis politiques, participation aux auditions dans le cadre des commissions parlementaires, confrontations avec les dirigeants d'entreprises. Sur la scène internationale, Greenpeace bénéficie d'un poste d'observateur dans le système des Nations-Unies et, à ce titre, participe activement aux négociations des accords internationaux en intervenant en particulier lors des phases préparatoires à l'élaboration des textes. Notre totale indépendance constitue, dans ces négociations, un atout majeur.

Dans un monde idéal, le cycle investigation - argumentation - information - concertation devrait suffire à faire évoluer les pratiques pour une meilleure considération des contraintes environnementales. Dans le monde réel, le seul que nous connaissons, il est la plupart du temps indispensable de forcer le débat, d'obliger les acteurs à reconnaître leur méfaits et d'imposer la prise en compte de certaines considérations environnementales. Les actions de confrontation font la spécificité de Greenpeace et marquent notre détermination à ne pas nous laisser faire. Ces actions n'ont d'autres objectifs que de dénoncer des pratiques cachées, signifier l'urgence du changement et forcer les décideurs à imaginer d'autres voies. L'interposition physique démontre qu'il est possible de faire cesser une nuisance. Cette transgression citoyenne de l'ordre établi constitue parfois un acte illégal. Elle est pourtant légitime, le fait dénoncé étant une agression bien plus grave allant à l'encontre de l'intérêt général. La confrontation non-violente exacerbe le rapport de force et oblige le décideur incriminé à sortir de sa réserve. L'engagement physique dans la confrontation, toujours non-violente, souligne la détermination des demandeurs.

La dimension médiatique et spectaculaire de ces actions est utilisée à dessein comme un moyen. Nos actions se focalisent alors toujours sur une compagnie, un site, un moment crucial afin d'attirer l'attention des médias sur un sujet qui nous préoccupe. Nous espérons ainsi relancer le débat, modifier le rapport de force et aboutir à la mise en place de mesures plus satisfaisantes pour notre environnement et notre santé.

Source : www.greenpeace.org

Q1 : Montrez en quoi la méthode Greenpeace combine coopération et contestation.

Doc. 24 : « Les différentes formes de coopération entre la société civile organisée et l’Etat »

		Explication	Exemples	
		Les groupes d’intérêt peuvent de leur propre initiative rencontrer des gouvernants afin de diffuser auprès d’eux des informations (voire des propositions de lois ou d’amendements) relatives au sujet dont ils sont porteurs, et chercher à argumenter en faveur de l’intérêt qu’ils défendent.	L’association ATD Quart Monde a soumis au gouvernement des propositions de modifications de la loi relative à la mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA)	← Degré d’institutionnalisation de plus en plus élevé
		Le financement des partis politiques (voire la corruption) est un moyen utilisé par certains groupes d’intérêt pour convaincre les élus.	Les groupes d’intérêt (les entreprises notamment) peuvent aux Etats-Unis contribuer au financement des campagnes électorales	
Mise en place par les pouvoirs publics de dispositifs institutionnels de coopération avec les groupes d’intérêt		les groupes d’intérêt peuvent être consultés par les pouvoirs publics par le gouvernement au cours de l’élaboration d’un projet de loi ou dans le cadre d’audition lors de débats parlementaires.	Les syndicats de médecins ont participé à des négociations gouvernementales relatives à la réglementation des dépassements d’honoraires, les associations écologistes ont été consultées dans le cadre du Grenelle de l’environnement,...	
		les pouvoirs publics peuvent créer des commissions permanentes composées de représentants politiques, de membres de l’administration et de représentants de groupes d’intérêt qui ont comme fonction de proposer des avis préalables à une décision publique	Le conseil national des déchets constitue un exemple de commission à vocation spécialisée consultée par le ministre de l’environnement pour toute décision publique relative aux déchets. Le Haut Conseil à l’Intégration, le Conseil Supérieur de l’Audiovisuel, la Commission Nationale de Protection de la Nature,... constituent d’autres exemples d’organismes à vocation spécialisée, le Conseil Economique, Social et Environnemental constitue quant à lui un exemple de commission consultative à vocation généraliste ;	
		Une fois les décisions adoptées, les groupes d’intérêt peuvent participer directement à leur mise en œuvre. Cela peut consister pour un groupe d’intérêt à recevoir des financements publics afin de mettre directement en œuvre une politique publique	L’association Médecins du Monde contribue à la mise en œuvre de la politique de prévention du Sida auprès des personnes immigrés, prostitués, drogués,... en partenariat avec le ministère de la santé ;	

La contestation peut la coopération

L'objectif est alors de contester pour améliorer la position du groupe d'intérêt dans la négociation engagée avec les pouvoirs publics (il s'agit alors de coopération conflictuelle)

Par **exemple**, les faucheurs de maïs OGM cherchent à contraindre le gouvernement à ouvrir une concertation sur ce sujet

Doc. 25 : « Articulé coopération et contestation »

La contestation peut la coopération

L'objectif est alors de contester pour améliorer la position du groupe d'intérêt dans la négociation engagée avec les pouvoirs publics (il s'agit alors de coopération conflictuelle)

Par **exemple**, les syndicats ont contesté la dernière réforme des retraites en organisant d'importantes manifestations. tout en continuant à négocier avec les pouvoirs publics

La contestation peut la coopération

L'objectif est alors pour le groupe d'intérêt de chercher à obtenir par la contestation ce qu'il n'a pas obtenu par la coopération

Par exemple, les opposants à l'aéroport de Notre Dame des Landes sont aujourd'hui engagés dans une **phase** de contestation qui suit une phase de coopération.



Q1 : Complétez le schéma ci-dessus avec les termes suivants : *accompagner ; précéder ; suivre.*

Doc. 26 : « L'action des groupes d'intérêt est-elle favorable au fonctionnement de la démocratie ? »

		Explication	Exemple
Les groupes d'intérêt constituent un contre-pouvoir favorable au fonctionnement de la démocratie :	Les groupes d'intérêt contribuent au	Les groupes d'intérêt produisent des informations et des propositions sur leur sujet, et contribuent ce faisant au débat public, à la politisation de la population et au contrôle de l'action des élus ;	le Réseau Sortir du Nucléaire contribue au débat sur les nouvelles formes d'énergie et à l'information de la population sur la production nucléaire en France ;
	Les groupes d'intérêt constituent un canal de	Dans un contexte où la démocratie participative est peu développée, les groupes d'intérêt permettent aux citoyens de participer au pouvoir politique au-delà de la seule désignation des dirigeants et cela sur des sujets ciblés, là où le vote porte sur un programme politique d'ensemble	les groupes d'intérêt permettent aux citoyens de s'engager sur un sujet tel que la protection des oiseaux, la lutte contre les OGM, le droit au logement,...
	Les groupes d'intérêt constituent un canal de	Les groupes d'intérêt représentent des intérêts qui ne sont pas forcément bien pris en compte par les élus, qui sont censés représenter l'ensemble de la population et non des intérêts particuliers ;	il existe des groupes d'intérêt qui se donnent pour objectif de représenter des groupes qui peuvent être peu ou mal représentés par les élus : les chômeurs, les sans papiers, les mal logés, les prostitués, les handicapés...
Toutefois, la contribution des groupes d'intérêt au fonctionnement de la démocratie peut être discutée :	La des groupes d'intérêt peut être discutée	Un groupe d'intérêt représente-t-il effectivement tous les membres du groupe social auquel il correspond sachant que les membres du groupe d'intérêt n'ont pas été élus ? La question se pose d'autant plus que plusieurs groupes d'intérêt peuvent prétendre représenter un même groupe social (par exemple, les salariés) et avoir des revendications divergentes ;	un syndicat de médecins est-il représentatif de l'ensemble des médecins ?
	L'intérêt porté par un groupe d'intérêt n'est pas toujours compatible avec	Un groupe d'intérêt peut chercher à faire prévaloir son intérêt sur l'intérêt général, cela même s'il prétend le contraire (sachant que la capacité de pression d'un groupe d'intérêt n'est pas proportionnelle à la légitimité de sa cause) ;	une entreprise pétrolière peut faire pression sur un gouvernement pour qu'il renonce à adopter des lois de protection du littoral ;